Laïcité *VS* communautarisme



L'Île-Bouchard entre deux bras de la Vienne

Pour commémorer la loi de 1905*, le MS21 a organisé, à Vierzon, diverses actions : le film de Eric Besnard « *Louise Violet »* une fiction largement inspirée de la vie de Louise Michel, héroïne de la Commune de Paris (1871), suivie d'un débat ; le lendemain après-midi deux tables-rondes, l'une intitulée *« Laïcité, nation et démocratie »* , l'autre a traité *« Le communautarisme contre la République »* avec le témoignage de Betty Delavenna, Présidente de l'ALB *(Association laïque bouchardaise).*

Qu'est-ce que le communautarisme?

Le MS21 a déjà traité ce sujet et vous pouvez relire notre texte complet ici.

Communautarisme est un terme venu des États-Unis, créé dans les années 80 ; c'est donc un néologisme utilisé depuis peu dans le langage courant en France et entré récemment dans notre dictionnaire (en 1997 dans le Petit Larousse). Le Royaume Uni et les États-Unis d'Amérique sont des exemples de sociétés multiculturalistes et/ou communautaristes qui donnent la priorité à la communauté sur l'individu, l'enfermement de la personne par assignation de l'individu à sa communauté. (Exemples aux Etats-Unis : les Mormons, les Amish, les Asiatiques, les Hawaïens, les Hispano, les Blancs, les Noirs…)

La laïcité est à l'opposé du communautarisme

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion, d'après l'article 1 de la Constitution de 1958. La laïcité garantit la liberté de conscience.
La République Française veut fédérer et intégrer, elle ne reconnaît que la communauté des citoyens, et ne considère pas les individus selon leur appartenance à une ethnie, une religion, une communauté particulière. Donc si l'on oppose la catégorie confuse de communautarisme à l'idéal républicain, la réponse est simple, le communautarisme est incompatible avec les principes de notre République laïque.

Un lotissement « chrétien » à l'Île-Bouchard verra-t-il le jour ?(extraits du livre de l'ALB).

En quelques mois la petite commune rurale de l'Île-Bouchard en Indre-et-Loire, a failli être convertie en « un phare de la chrétienté » par un projet immobilier communautariste échafaudé à la hâte , en catimini. Ce projet est concocté par la Communauté épiscopale catholique de « ***l'Emmanuel »,*** implantée depuis quelques années dans le Bouchardais. Ce programme appelé à se multiplier dans tout le territoire national, est réalisé par l'entreprise immobilière clanique le ***« Monasphère »*** et soutenu financièrement par le milliardaire Pierre-Edouard Stérin*. Il est prévu de construire 17 pavillons qui seraient vendus exclusivement à des membres d'une communauté religieuse chrétienne ou à des proches. Ce projet communautariste est présenté furtivement le 9 novembre 2021 lors des questions diverses à la fin du Conseil municipal de l'Île-Bouchard.

La réaction des habitants de l'Île-Bouchard

Face à cette entreprise communautariste, contraire à notre idéal républicain, les citoyens de l'Île-Bouchard, de toute conviction politique, croyants ou athées, se sont mobilisés. Ils ont formé un collectif pour interpeller les responsables institutionnels (maire, préfet, etc) et la presse. Les médias ont réagi : le journal local *« La Nouvelle République»* mais aussi la presse nationale et internationale *« Charlie Hebdo », « le Figaro », «la Croix », « Libération », « Le Canard Enchaîné », « Le Monde Magazine »* et *« l'Humanité »**....ont publié une soixantaine d'articles courant 2022. L'affaire a fait grand bruit !

Epilogue

Le 26 mars 2022, **le Collectif** réunit 150 personnes et ce soir-là, ils apprennent le refus du permis de construire, non pas pour un motif idéologique de séparatisme mais pour un problème technique : un manque de sécurité dans la prévention des incendies par manque d'eau…Alors, les citoyens restent vigilants et le Collectif bouchardais se constitue en association (ALB) afin de veiller au grain... Les responsables de l'ALB ont bien noté la pusillanimité des autorités et le projet peut revenir après règlement du problème technique...

Notes :

**** Loi de 1905 dite loi de séparation***
Art. 1er : « la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public »
Art. 2 : « la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ».

**** Pierre-Edouard Stérin :*** un entrepreneur millionnaire, proche de l'extrême-droite qui a conçu le projet PERICLES *(Patriotes / Enracinés / Résistants / Identitaires / Chrétiens / Libéraux / Européens / Souverainistes)*. Evadé fiscal en Belgique, il finance le RN et Eric Zemmour avec l'ambition de gagner 1000 municipalités à la droite en mars 2026. Il vient d'ouvrir un internat pour garçons (de la 6ème à la 3ème) dans un château sur la commune de Nouan-le-Fuzelier, au lieu-dit Chalès, nommé *« Académie Saint Louis ».* A la rentrée prochaine ouvrira la classe de seconde...

****L'Humanité : lire l'article paru le 13 septembre 2024 en cliquant ici***

Sources : 1- Un lotissement « chrétien »à l'Île- Bouchard
Avant cent autres ? (Ed. L'Harmattan)
2- Intervention de Betty Delavenna à Vierzon le 6 décembre 2025
3- Journal l'Humanité

4- Wikipédia



Académie Saint-Louis – Domaine de Chalès en Sologne